

Documentation TerriSTORY®
docs.terristory.fr

Indicateurs issus de la Base Logement de l'Insee

Indicateurs issus de la Base Logement de l'Insee

Informations principales

| | |
|------------------------------|--|
| Noms des indicateurs | Caractérisation des logements et résidences principales |
| Millésimes diffusés | 2007 à 2022 - L'Insee préconise de comparer les résultats dans le temps en utilisant des périodes d'au moins 5 ans |
| Unité | Nombre de logements/résidences principales |
| Source de la donnée | Base Logement, Insee |
| Géographie de diffusion | Insee 2025, au niveau communal et supra ; (Voir cas particulier communes ayant fait scission) |
| Date de dernière mise à jour | 16 février 2026 |

Description des indicateurs

Cette fiche méthodologique traite des indicateurs suivants :

- Logements par typologie
- Logements par catégorie
- Résidences principales par typologie et période de construction
- Résidences principales par typologie, occupation et énergie principale de chauffage
- Parc HLM loué par typologie et énergie principale de chauffage

Éléments méthodologiques

Les deux jeux de données utilisés pour produire les indicateurs ci-dessus sont *Logement* et *PRINC30M*, issus du Recensement de la Population de l'Insee. Tous les indicateurs sont calculés à partir de *Logement*, sauf ceux relatifs à l'énergie principale de chauffage, dont les données sont issues de *PRINC30M*.

Pour rappel, l'Insee préconise de comparer les résultats dans le temps en utilisant des périodes d'au moins 5 ans avant 2019 et d'au moins 6 ans à partir de 2019.

Les effectifs supérieurs à 500 peuvent normalement être utilisés en toute confiance. Les effectifs inférieurs à 200 doivent être maniés avec précaution, car, en raison de l'imprécision liée au sondage, ils peuvent ne pas être significatifs. Les comparaisons entre territoires de petites tailles sont à proscrire.

Des chiffres après la virgule ? – Quand bien même les nombres affichés sur TerriSTORY sont entiers, les données fournies par l’Insee ne le sont pas nécessairement car produites par des méthodes statistiques. Ainsi ne soyez pas surpris lors du téléchargement du fichier d’avoir des chiffres après la virgule. Cela vous assure d’avoir l’estimation la plus correcte si vous faites vos propres agrégations. Pensez juste à arrondir à l’entier le plus proche en dernière étape de votre traitement.

Construction de l'historique du parc de logements depuis 2007

Pour *Logement*, l’Insee publie un à trois millésimes par an : le nouveau millésime, et les millésimes d’il y a, environ, 5 et 10 ans, quand ceux-ci sont disponibles. Ainsi pour reconstruire l’historique depuis 2007, les données diffusées dans six années de recensement sont utilisées comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

| Année du jeu de données | Millésime(s) disponible(s) pour <i>Logement</i> |
|-------------------------|---|
| 2017 | 2007, 2012 et 2017 |
| 2018 | 2008, 2013 et 2018 |
| 2019 | 2019 |
| 2020 | 2009, 2014 et 2020 |
| 2021 | 2010, 2015 et 2021 |
| 2022 | 2011, 2016 et 2022 |

En revanche, *PRINC30M* est fourni annuellement sur l’année en question uniquement.

Voir la [partie dédiée](#) de cette page pour de plus amples informations sur le téléchargement des données brutes.

Gestion de la géographie

Chaque jeu d’année N est fourni en géographie N+3 ; par exemple, pour le jeu 2016, les millésimes 2011 et 2016 sont fournis à la géographie 2019 (2016+3). Pour pouvoir constituer un historique pour chaque commune actuellement existante, toutes les données sont converties à la géographie 2024.

Cas des communes qui fissionnent - Au 1er janvier 2024, deux communes, L’Oie et Sainte-Florence, font scission de leur commune nouvelle constituée en 2016, Essarts en Bocage. Les données de ces deux communes sont incluses dans les données des Essarts, l’Insee ne fournissant pas de données séparées pour ces deux communes.

Spécifiquement sur l'indicateur *Résidences principales par période de construction*

Dans le jeu *Logement* des millésimes les plus récents, les données sont fournies avec 6 périodes temporelles de construction : avant 1919, entre 1919 et 1945, entre 1945 et 1970, entre 1971 et 1990, entre 1990 et 2005, et entre 2005 et N-3 (sauf 2019, en N-4). Les cinq premières périodes sont identiques à tous les jeux de données. Une

sixième catégorie « après 2005 », incluant les constructions de 2006 à année du millésime est reconstruite en repartant du parc complet de résidences principales.

Cette catégorisation avec ces périodes a été changée au début des années 2010, de sorte que l'indicateur *Résidences principales par période de construction* n'est fourni que de 2013 à 2021.

Spécifiquement sur l'indicateur *Parc HLM loué par typologie et énergie principale de chauffage*

Ce jeu de données est tout simplement l'indicateur *Résidences principales par typologie, occupation et énergie principale de chauffage* pour lequel on a filtré le statut d'occupation pour ne conserver que les résidences principales dont le statut est « (Sous-)locataire d'un logement loué vide HLM ». Puisque l'on parle de résidences principales, le total correspond bien au parc de logements sociaux loués. Cet indicateur ne permet pas de connaître l'énergie principale de chauffage des logements sociaux non loués (logé gratuitement, vacants ou vides par exemple). Les autres indicateurs relatifs au parc de logements sociaux sont issus du [Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux \(RPLS\)](#), produit par le SDES via un travail d'enquête auprès des bailleurs sociaux. Du fait des différences de méthodologie, le total de logements sociaux issu du recensement de la population (donc loués) n'est pas exactement égal au total de logements sociaux loués issus du RPLS. L'Insee précise d'ailleurs dans sa synthèse des conseils d'utilisations que « le recensement n'est la source de référence pour dénombrer précisément le logement social. [...] En revanche, il reste une source statistique majeure pour des études structurelles sur les caractéristiques de ces logements et de leurs occupants, notamment au niveau local » (page 18, [Conseil d'utilisations – Synthèse](#)).

Comparabilité de ces données avec les données Basemis

Pour calculer l'inventaire des consommations d'énergie, production d'énergie renouvelable, émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques en Pays de la Loire, Basemis®, Air Pays de la Loire travaille aussi à partir des données de la base logements. Il convient donc de préciser les différences de périmètres et traitements pour comparer des grandeurs comparables. Depuis la version 8 (diffusée en mars 2025), les indicateurs sur les logements présents sur les fiches territoriales ont pour périmètre l'ensemble des logements au sens de l'Insee (résidences principales, secondaires, logements occasionnels, et logements vacants), tout comme sur TerriSTORY.

Sur les **périodes de construction** :

- L'Insee fournit les périodes de constructions du parc de résidences principales, que TEO diffuse sur TerriSTORY. Pour les besoins de Basemis, Air Pays de la Loire estime la distribution de la période de construction pour l'ensemble du parc de logements à partir des données sur les résidences principales. Cette estimation n'est pas diffusée par TEO et peut être retrouvée sur les fiches territoriales produites par Air Pays de la Loire.
- Le parc issu du recensement de l'Insee est fourni avec environ 3 ans de retard. Afin de publier au plus tôt son inventaire, Air Pays de la Loire intègre donc les données de Sit@adel, base de données permettant de connaître les constructions récentes, pour estimer au mieux le parc de logements des années pour lesquelles le recensement n'est pas encore disponible. Cela explique pourquoi le nombre de logements indiqués dans la fiche territoriale puisse ne pas être exactement égal à ce que TEO diffuse a posteriori.

Sur la **mise en regard de l'énergie principale de chauffage et les émissions de gaz à effet de serre**, cela doit être effectué avec précaution pour deux raisons :

- TEO diffuse l'énergie principale de chauffage, telle que fournie par l'Insee. Cela ne couvre pas les éventuelles autres énergies de chauffage utilisées en appoint et qu'Air Pays de la Loire estime pour intégration à son

inventaire (un chauffage d'appoint au gaz ou électrique ; une cheminée ponctuellement utilisée par exemple)

- Air Pays de la Loire effectue des corrections de certaines incohérences sur cette donnée d'énergie principale de chauffage avec d'autres sources. Par exemple si un logement est déclaré dans le recensement chauffé au gaz de ville, alors qu'il n'est pas relié à un réseau de gaz, l'énergie principale de chauffage est corrigée en GPL. Ces modifications ne changent pas les tendances et les ordres de grandeur. Cela impacte tout au plus de quelques pourcents le nombre de logements

Ces différences ne changent pas les tendances et les ordres de grandeur. Cela impacte tout au plus de quelques pourcents le nombre de logements. Pour en savoir plus sur la méthodologie de Basemis®, il est possible de se reporter au [rapport méthodologique de Basemis® v8](#) d'Air Pays de la Loire

Autres informations

Le nombre de résidences principales qui ne sont ni des maisons ni des appartements n'est pas donné, mais est reconstruit par calcul car non fourni par l'Insee ; idem pour le nombre de logements qui ne sont ni maisons ni appartements.

Accès, dates de téléchargement et traitement, et conditions de mises à disposition des données

Toutes les données peuvent être retrouvées à partir de [cette recherche sur le site de l'Insee](#), sur les pages dont le nom est « Logements et résidences principales en XXXX ».

Une fois sur la page d'une année :

- le fichier *Logement* se trouvent dans « Base des principaux indicateurs > Logement ». Pour reconstruire l'historique depuis 2007, il suffit de télécharger les années 2016 à 2021.
- le fichier *PRINC30M* se trouve dans « Base des tableaux détaillées > Résidences principales (France hors Mayotte) ». Pour reconstruire l'historique depuis 2007, il faut télécharger les années 2007 à 2021.

Les données ont été téléchargées le 07 janvier 2025 pour les années 2007 à 2021 et le 13 février 2026 pour le Recensement de la Population 2022.

Les données de l'Insee sont consultables et téléchargeables gratuitement. Elles peuvent être réutilisées, y compris à des fins commerciales, sans licence et sans versement de redevances. La réutilisation est toutefois subordonnée au respect de l'intégrité de l'information et des données et à la mention précise des sources.

Informations complémentaires sur la méthodologie de production des données du recensement de la population

Depuis 2004, le recensement repose sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Ce recensement, organisé suivant cette méthode, succède aux recensements généraux de la population dont 1999 aura été la dernière édition. Les cinq premières enquêtes de recensement ont été réalisées de 2004 à 2008. Elles ont permis de produire les résultats du recensement, millésimé 2006, date du milieu de la période.

Depuis, chaque année, des résultats de recensement sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles les plus récentes : avec abandon des informations issues de l'enquête la plus ancienne et prise en compte de l'enquête nouvelle.

Pour accompagner l'utilisation des données issues du recensement, l'Insee partage des conseils d'utilisations des résultats statiques [sur son site internet](#). Il est notamment possible de se référer à [la synthèse des conseils d'utilisations](#) et à [la fiche thématique Les logements](#).

Le logement fait aussi l'objet d'un fichier détail, non valorisé par TEO, [pour plus d'informations](#).